



*Lille, le 6 février 2025*

## Communiqué de presse

### Restauration des berges du canal de Guînes

Le canal de Guînes, dans le Pas-de-Calais, n'est plus navigué depuis plusieurs décennies. Les événements climatiques exceptionnels de l'hiver 2023 y ont provoqué des débordements significatifs, contribuant aux inondations dramatiques subies par le territoire.

Solidaire avec les collectivités sinistrées, Voies navigables de France (VNF) a mobilisé, dès le printemps 2024, son ingénierie pour restaurer les berges fortement dégradées par l'événement, et contribuer ainsi à la protection des habitations riveraines.

Le financement intégral de ce projet, assuré par l'Union Européenne et l'Agence de l'eau Artois Picardie, a été réuni à l'automne. VNF, qui avait anticipé les études et fournitures, a pu engager des travaux préparatoires dès novembre 2024.

Les travaux principaux de confortement des berges sont lancés ce 3 février, pour une durée prévisionnelle de 5 mois.

Ils consistent en la mise en place de tunage bois, en partie végétalisés au bénéfice de la biodiversité. Ils restaurent ainsi une protection solide des berges, sur 2 400 m en rive droite du canal, et 600 m en rive gauche, améliorant la résilience du territoire face à de futurs phénomènes de crues.

#### Une mobilisation aux côtés des collectivités, en prévention des futures crues

Dès le début des inondations de l'hiver 2023, les services de Voies navigables de France (VNF) se sont mobilisés, en lien constant avec la Préfecture, les services de l'Etat, et les collectivités territoriales, pour apporter leur expertise technique et hydraulique.

Les crues ont amené une quantité considérable de sédiments dans les canaux. VNF a réalisé au premier trimestre 2024 les travaux curatifs les plus urgents, et terminé après l'été la campagne exceptionnelle de dragage, rétablissant les écoulements sur l'ensemble du réseau fluvial Nord-Pas de Calais. Ces travaux ont été financés par l'Etat à hauteur de 4,5 M€.

Les crues ont également occasionné des débordements localisés, détériorant parfois de façon significative les berges, et compromettant leur tenue face à de futurs phénomènes climatiques.

C'est le cas sur le canal non navigué de Guînes où, en réponse à l'attente des collectivités, VNF a mobilisé dès le printemps son ingénierie, pour étudier les travaux de confortement nécessaires à restaurer la bonne fonctionnalité des berges.

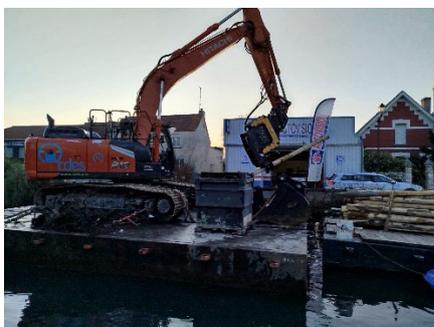
Après identification des zones à conforter avec les communes de Guînes et Hames-Boucres, VNF a anticipé, dès l'été, les études, les consultations et commandes de fournitures, pour maîtriser les délais de réalisation des travaux.

Le financement à 100 % de l'opération, par l'Union Européenne (2,337 M€) et l'Agence de l'eau Artois Picardie (1,248 M€), a été obtenu à l'automne 2024. Grâce aux études déjà réalisées, VNF a pu lancer dès novembre les travaux préparatoires d'accessibilité, et confier à l'entreprise CDES la restauration des berges dégradées.

Ces travaux principaux ont commencé le 3 février, pour une durée d'environ 5 mois. L'entreprise CDES installe une défense de berge dite en « *tunage bois* » : des pieux de bois, d'une hauteur de 4 m environ, sont actuellement mis en place, par battage depuis une barge. Dans les prochaines semaines, des panneaux de bois seront fixés sur ces pieux, permettant une protection continue des berges, jusqu'à une hauteur de 1,90 m NGF.

En complément, des enrochements seront installés en pied de berges pour assurer leur stabilité, et des banquettes végétalisées seront mises en place, pour créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore, assurer les continuités écologiques entre le canal et ses rives, et préserver la biodiversité.

Ainsi, ces travaux, portés techniquement par VNF, contribueront à améliorer la résilience du territoire face à de futurs risques climatiques.



Financé par  
l'Union européenne

&



## À propos de Voies navigables de France

**Voies navigables de France (VNF)** est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial. Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

VNF.fr    

## CONTACTS PRESSE

### Voies navigables de France

Direction territoriale Nord - Pas-de-Calais

Alexandra Autricque

06 61 63 58 74

[alexandra.autricque@vnf.fr](mailto:alexandra.autricque@vnf.fr)

[comm.dt-npdc@vnf.fr](mailto:comm.dt-npdc@vnf.fr)

Alain Delobelle

06 62 82 36 69

[alain.delobelle@vnf.fr](mailto:alain.delobelle@vnf.fr)